

Résumé des démarches d'harmonisation

Secteur :	PENANG (2012-2013)	Nom carte :	
Superficie :	61,20 ha	TFS :	Réserve faunique Mastigouche
UA :	062-51	VHR :	
MRC :	Matawinie	Autochtone :	
Municipalité :	TNO	Autres :	

Préoccupations

Source	Nature	Mesures d'harmonisation proposées	Recommandations à la Table GIRT 062
1. Réserve faunique Mastigouche	Accessibilité	⇒ Élargissement chemins 313 et 3131	⇒ Élargissement chemins 313 et 3131
	Période d'opération	⇒ Arrêt des travaux pour la période de chasse à l'original;	⇒ Mesure générique
	Qualité de l'eau	⇒ Dessablage des ponts en cas d'opération ou de transport hivernal	⇒ Dessablage des ponts en cas d'opération ou de transport hivernal

Mesures d'harmonisation générales

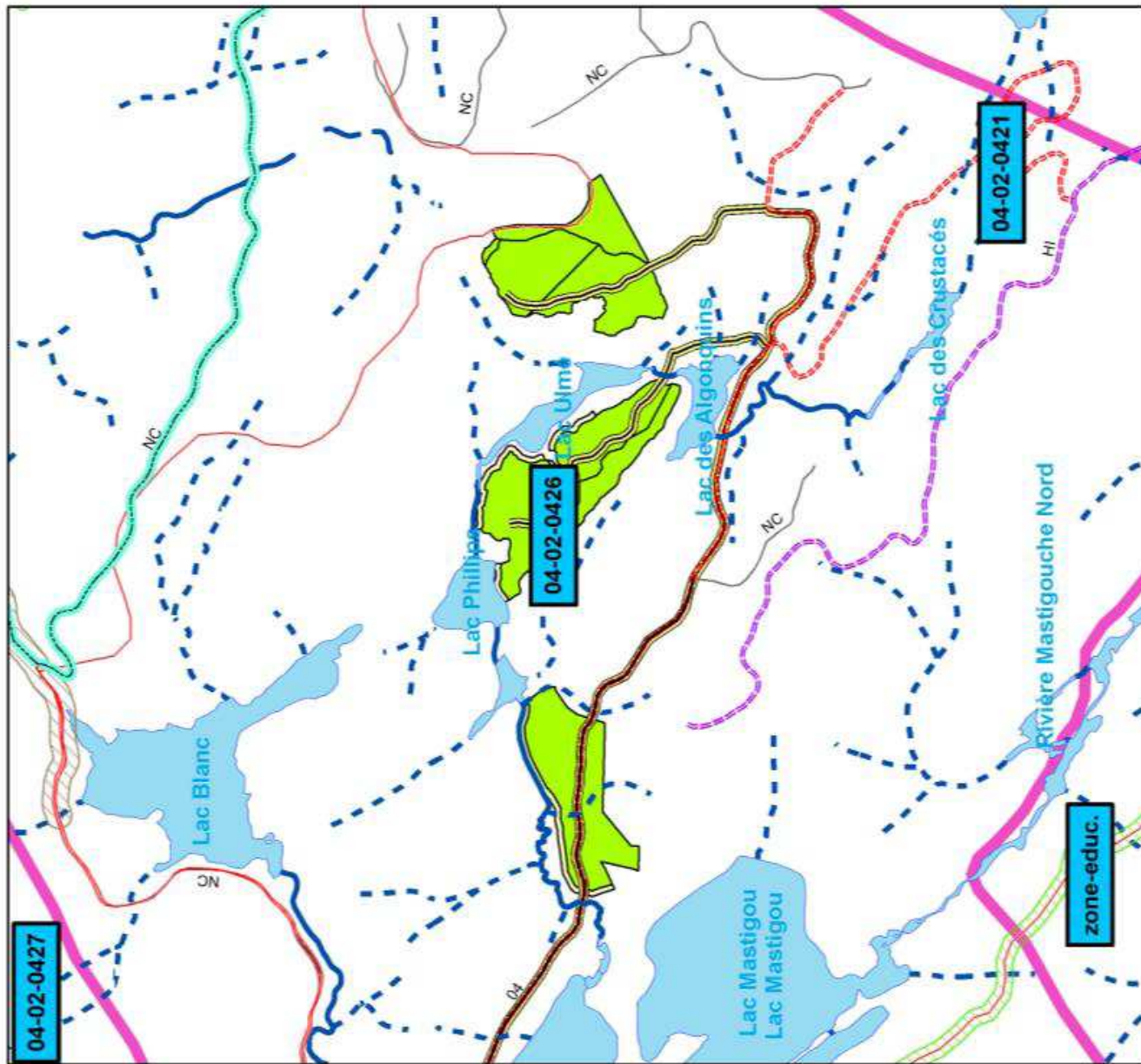
- Fournir un calendrier relatif à la réalisation des opérations forestières 30 jours avant le début des travaux (commerciaux et non-commerciaux) au gestionnaire du territoire faunique structuré concerné.
 - Le responsable de la Table GIRT acheminera ensuite cette information à tous les délégués, ainsi qu'à la Table VHR.
- Maintenir ou améliorer l'état initial des infrastructures tout au long de la période de réalisation des travaux (commerciaux et non-commerciaux) et à la fin des travaux.

État initial : si une infrastructure n'est pas adéquate au début des travaux, elle devra être remise dans un état adéquat à la fin des travaux. L'objectif de cette mesure est d'éviter la détérioration d'un chemin par le transport forestier.
- Arrêt des travaux pendant la période de chasse à l'original (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). La période convenue ne peut excéder la période prévue par la Loi pour cette zone.

Adoption

Lors de la rencontre du 25 mars 2015 de la Table GIRT 062, l'harmonisation de l'ensemble des préoccupations et enjeux soulevées par les différents utilisateurs du territoire a été acceptée à l'unanimité, tel que décrit dans le présent document.

Résumé des démarches d'harmonisation



Légende

Penang

- CP
- CR
- Terrain de piégeage

Cours d'eau

- Permanents
- Intermittents
- 01 - Classe 1 ; HN - Hors norme
- 02 - Classe 2
- 03 - Classe 3
- 04 - Classe 4
- HI - Chemin d'hiver
- IN - Inconnu;
- NF - Non forestier (Adresse Québec)
- Chemins plantifiés
- motoneige_Lanaudiere-Juin2012_mtm8

Usage forestier Ponctuel

Code d'impact sur la possibilité forestière

- 01 - Aucune activité d'aménagement permise
- 15 - Contraintes particulières
- 16 - Aucun impact sur la possibilité forestière

Usage forestier Linéaire

Code d'impact sur la possibilité forestière

- 01 - Aucune activité d'aménagement permise
- 02 - Emprise de chemin
- 15 - Contraintes particulières
- 16 - Aucun impact sur la possibilité forestière

ZAMI_RNI

Code d'impact sur la possibilité forestière de la ZAMI

- 01 - Aucune activité d'aménagement permise
- 05 - Autres usages boisés
- 06 - Corridor routier
- 15 - Contraintes particulières
- 15 - Contraintes particulières
- 17 - Aucune récolte permise entre le 16 mars et le 31 août, aucune installation permanente
- 18 - Aucune récolte permise entre le 1er avril et le 31 juillet, aucune utilisation de phytocide

1:20 000